

Romainville, le 02 mai 2024,

Propagande et répression, les deux jambes d'un pouvoir aux abois

Depuis quelques semaines, **la censure frappe**, une fois de plus, les voix antiracistes et anticolonialistes. Sous la pression de divers groupes d'influence, la répression s'abat sur les voix alternatives au consensus politico-médiaque entretenu par les éditocrates du paysage audiovisuel français. Paré de valeurs morales à géométrie variable, ces chiens et chiennes de garde du pouvoir désignent les cibles et déclenchent des tempêtes de signalements. Dans la séquence qui nous intéresse ici, l'Etat, par l'intermédiaire de son bras armé, convoque des militants, des syndicalistes et des opposants politiques devant la justice pour s'expliquer du chef d'accusation suivant : « apologie du terrorisme ». Après « l'islamo-gauchiste », « écotorseuriste », et « antisémite », voilà que l'on colle l'étiquette « apôtre du terrorisme » sur le dos des contestataires. Cela résonne avec d'anciennes pratiques du pouvoir états-unien à l'époque du maccarthysme puis de la guerre au Vietnam, quand les protestataires, face aux massacres colonialistes, étaient traînés devant les tribunaux ou la Commission des activités anti-américaines : il existe un mimétisme des pratiques de pouvoir des États-Unis sur les pouvoirs européens d'État, et notamment français, qui, longtemps larvé, devient de nos jours flagrant.

Plus grave encore et créant de dangereux précédents, **ces convocations au poste de police visent des opposants politiques alors que la campagne des Européennes bat son plein**. Comment penser que ce timing est fortuit alors que certaines déclarations servant de base à ces attaques datent de plus de 6 mois ? Pensent-ils bâillonner les oppositions et, du même coup, détourner l'attention d'une campagne où le pouvoir en place peine à constituer une liste tant personne ne semble plus souhaiter participer à son naufrage, y compris idéologique ? Quoi qu'il en soit, les peuples du monde sont les spectateurs d'une entreprise de terreur désormais exercée sans complexe par un pouvoir israélien d'extrême droite contre des populations qui, par leur existence même, constituent un obstacle à la prédateur, l'accaparement de biens et de territoires convoités depuis 1948. Nous-mêmes n'avons jamais demandé, témoignant ainsi de **notre respect de la liberté d'expression et de la liberté de presse**, à ce que nos opposants politiques comparaissent devant un tribunal, même quand leurs opinions nous choquaient, ou pouvaient éventuellement constituer un délit (dans le cas de racisme manifeste, par exemple). Ainsi, **car il est impensable de laisser bâillonner des voix alternatives**, nous avons souhaité publier in extenso les textes qui leur valent condamnation ou convocation (voir infra). Il n'est pas question d'aller discuter de la virgule ou du mot exact car **il est tout simplement inadmissible à nos yeux que ces textes soient confondus avec de « l'apologie du terrorisme »**.

COMMUNIQUÉ

GROUPE D'ACTION FRANCE INSOUMISE DE ROMAINVILLE

En parallèle de cette répression contre les soutiens du peuple palestinien, la propagande instaure un récit dominant avec sa chronologie propre (l'histoire commence le 7 octobre 2023), ses hiérarchies (morales, voire raciales), ses mythes et son vocabulaire (dommages collatéraux, terroristes, « morts palestiniens » contre « tués israéliens »...). C'est ainsi que l'opprimé devient l'opresseur, le colonisé responsable de sa colonisation.

Propagande et répression, les deux jambes d'un pouvoir bourgeois qui ne sait plus comment faire tenir son système en place. Propagande et répression : dès que le pouvoir se sent menacé, la matraque surgit et les médias valident les crimes les plus injustifiables au regard du droit international. Droit international qui, pourtant, devrait logiquement primer aujourd'hui plus que jamais sur les droits nationaux, dans la direction prise toujours plus marquée vers la mondialisation d'une économie multipolarisée.

L'urgence à sortir d'une Ve République dégradée en régime despotique antiparlementaire et féodalisée par les puissances d'argent devient de plus en plus visible. À mesure que le pouvoir sent de plus en plus ses bases vaciller, ses véritables raisons d'agir se dévoilant honteusement aux yeux du public, il modifie le droit pour ravauder son autorité et imposer les intérêts ultraminoritaires dont sa survie dépend contre ceux du peuple.

Vite, passons à la 6e République, la sociale, la république d'un peuple libre, fraternel et internationaliste !

Voici les textes qui valent condamnation ou convocation au tribunal à celles et ceux qui les ont écrits :

Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'Union départementale CGT du Nord, a été condamné le 18 avril 2024 à une peine de 1 an d'emprisonnement avec sursis et 5 000 euros d'amende au titre du préjudice moral par le tribunal correctionnel de Lille pour « apologie du terrorisme ». Il a été relaxé du chef d'accusation de « provocation à la haine raciale ». Une phrase a été particulièrement mise en cause : « Les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi [7 octobre], elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées. »

Sihame Assbague, militante antiraciste politique, est convoquée par la police le 20 avril pour un tweet sur la Palestine dans le cadre d'une enquête préliminaire pour « apologie du terrorisme ». Le tweet en question : « Un responsable : l'État colonial israélien. Une solution : la fin de la colonisation et la libération de la Palestine. Une ligne politique : sans cesse rappeler les causes (à savoir l'occupation et ses violences), dénoncer les États complices et soutenir la résistance palestinienne. »

COMMUNIQUÉ

GROUPÉ D'ACTION FRANCE INSOUMISE DE ROMAINVILLE

Anasse Kazib, militant politique et syndical, ainsi que d'autres militants de Révolution permanente, a été convoqué le 10 avril par la police pour « apologie du terrorisme ». La police lui reproche notamment un tweet daté du 7 octobre, que voici : « 75 ans d'apartheid, d'oppression, et depuis des mois les scènes d'agressions, de répression jusqu'au sein des mosquées, de familles chassées de leur domicile se sont multipliées. Soutien au peuple palestinien, qui est debout face à cet État sanguinaire qu'est Israël ! »

Rima Hassan, juriste franco-palestinienne et candidate sur la liste LFI aux européennes en 7e position, a été entendue le 30 avril par la police pour « apologie du terrorisme ». Des faits survenus, selon la police, entre le 5 novembre et le 1er décembre 2023, soit avant qu'elle ne soit candidate sur la liste de LFI. En novembre, la militante des droits des Palestiniens avait notamment qualifié l'armée israélienne d'armée « la plus immorale du monde », au-dessus d'une photo de missiles israéliens lui étant apparemment dédicacés, sur X. Le 5 novembre, celle qui a longtemps été partisane d'un État binational écrivait aussi : « From the river to the sea. On veut libérer TOUS les Palestiniens. Ceux des camps, ceux de Gaza, ceux de Jérusalem, ceux de la Cisjordanie, ceux d'Israël et tous ceux de la diaspora. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra parler d'État palestinien, de peuple palestinien. Prétendre offrir un État palestinien sur une enclave qui de fait empêchera tous les Palestiniens de s'unir et de déterminer leur destin commun, c'est, je vous le dis d'avance, faire Gaza 2. »

Mathilde Panot, présidente du groupe LFI à l'Assemblée, est convoquée par la police au titre du chef d'accusation d'« apologie du terrorisme » pour un communiqué officiel de la LFI daté du 7 octobre. (Pas moins de 358 signalements auraient été effectués entre octobre et décembre 2023.) Le texte en question évoque « l'offensive armée de forces palestiniennes menée par le Hamas, [...] dans un contexte d'intensification de la politique d'occupation israélienne à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. [...] Nous déplorons les morts israéliens et palestiniens. Nos pensées vont à toutes les victimes. L'escalade actuelle risque d'entraîner un cycle de violences infernales », poursuit le texte. Le 10 octobre, Mathilde Panot a aussi refusé de qualifier le Hamas d'organisation terroriste, préférant employant les termes de « branche armée responsable de crimes de guerre ».

Chacun des cas ci-dessus montre assez clairement que les accusations qui les visent relèvent d'un vulgaire détournement, non seulement du sens des propos incriminés mais aussi de la formulation même des chefs d'accusation. Le droit n'est pas ici l'expression de règles communes reconnues par l'ensemble de la société, ce qui est pourtant son objet, mais d'une subjectivité dont la sincérité même a tout lieu d'être remise en doute, imprégnée d'une logique purement répressive.

COMMUNIQUÉ GROUPE D'ACTION FRANCE INSOUMISE DE ROMAINVILLE